

PROCES VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 12 DECEMBRE 2006

Le douze décembre deux mille six à seize heures, le Conseil d'Administration de SOFIPAR s'est réuni, dans les locaux de la société, 100 boulevard du Montparnasse à PARIS XIV^{ème}, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

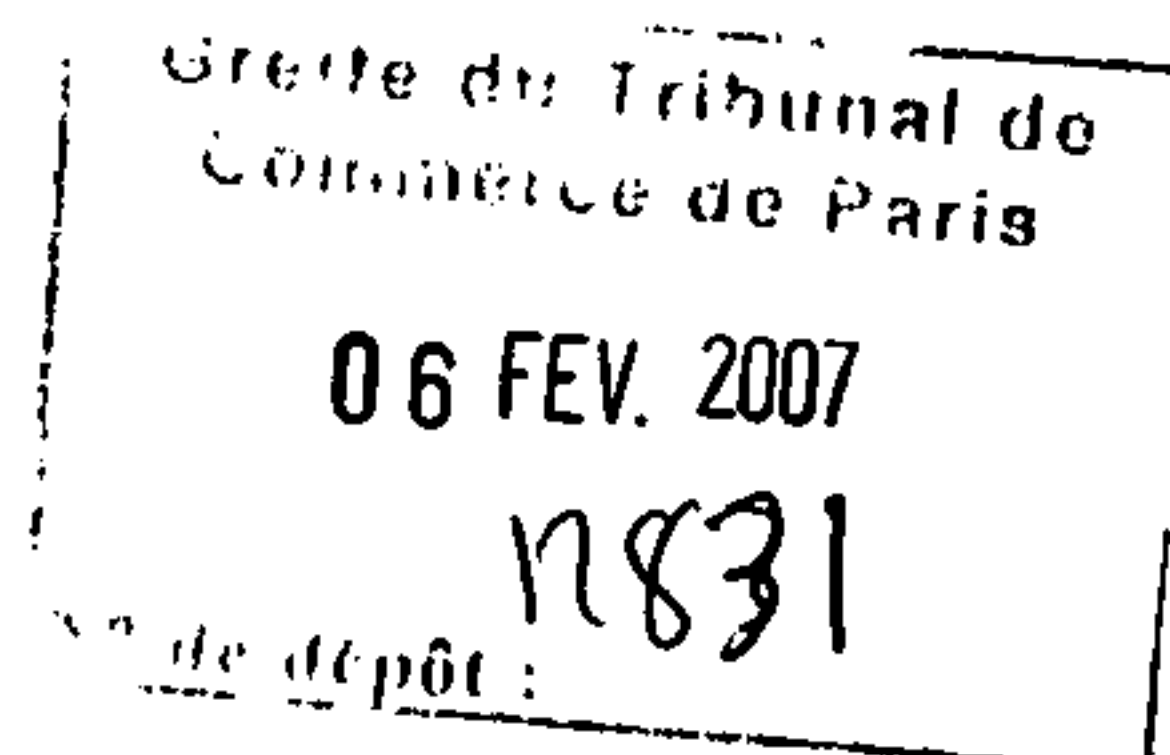
1. *Approbation du projet de procès-verbal du Conseil d'Administration du 10 octobre 2006,*
2. *Ratification de la cooptation d'un Administrateur,*
3. *Renouvellement d'Administrateurs,*
4. *Présentation et arrêté des comptes annuels de SOFIPAR concernant l'exercice clos le 30 septembre 2006,*
5. *Approbation du projet de rapport du Conseil d'Administration sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2006 et du projet des résolutions à soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire,*
6. *Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire,*
7. *Nouvelle intervention :*
 - *EURIAL*
8. *Vie des participations*
9. *Questions diverses.*

Etaient présents

MM. BRUNEL	Président
BRU	Administrateur
CATTON	Administrateur
DUPUY	Administrateur
RICOLEAU	Administrateur
CAsa	Administrateur, représenté par M. CLAVE
CACIF	Administrateur, représenté par M. DOIN
COOP DE France	Administrateur, représenté par M. HUBERT
F.N.S.E.A.	Administrateur, représenté par M. CUYPERS

Etaient absents et excusés

MM. MARY	Administrateur
ROUSSEAU	Administrateur
SACAM	Administrateur, représenté par M. VALOT
UNIGRAINS	Administrateur, représenté par M. DUCROQUET



Assistaient également

M. DELACHAUME		Directeur Général SOFIPAR
Mme SCARDINA	}	
MM. CRISTAO PEDRO	}	
de PELET	}	SOFIPAR
PRADIER	}	
COMERMAN		Cabinet FIDUS, Commissaire aux Comptes

Ayant constaté que le quorum était atteint et que le Conseil pouvait valablement délibérer, le Président de séance passe au Point 1 de l'ordre du jour.

Point 1 Approbation du projet de procès-verbal du Conseil d'Administration du 10 octobre 2006

Aucune modification n'étant demandée par les Administrateurs, le projet de procès-verbal du Conseil d'Administration du 10 octobre 2006 est adopté, à l'unanimité, en tant que procès-verbal.

.....

Point 12 Questions diverses

Le Président informe les membres du Conseil d'Administration que la dénomination sociale de CAPE Holding, Administrateur de SOFIPAR, a changé : CAPE Holding est devenue CREDIT AGRICOLE CAPITAL INVESTISSEMENT & FINANCE.

Le Conseil prend acte de cette information.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17 heures 30.

Certifié conforme et véritable,
PARIS, le 22 janvier 2007



Hervé DELACHAUME
Directeur Général